



Question orale au Ministre Henry

**Le projet de parc éolien d'EDF Luminus à Thuin et Ham-sur-Heure/Nalinnes entaché d'une violation de propriété privée**

Le projet de parc éolien à Thuin et Ham-sur-Heure/Nalinnes a d'abord été l'objet d'une saga. En 2005 déjà, le ministre Antoine avait octroyé un permis pour une version sensiblement différente de ce projet. Le Conseil d'Etat avait cassé la décision pour vice de procédure.

Quant à vous, Monsieur le ministre, Vous aviez d'abord refusé de statuer sur ce projet dans une autre version, avant d'octroyer le permis en mars 2012 pour l'implantation de 13 éoliennes sur les lieux-dits de « Florinchamp » et « Vingt Bonniers ».

Pour rappel, ce parc devait être implanté près d'une zone Natura 2000, lieu de nidification pour des espèces protégées. Les commissaires délégués et techniques avaient remis un avis négatif en 2011. Surtout face à la multiplication des parcs éoliens dans la région. Entre 2006 et 2012, en effet, plusieurs permis pour 60 éoliennes ont été délivrés dans un rayon de 20 km autour du site en question. Le commissaire délégué estimait que la région était déjà saturée en éoliennes.

Les communes de Thuin, Ham-sur-Heure et Walcourt étaient opposées au projet et les citoyens avaient finalement envoyé 6.000 lettres pour marquer leur opposition.

Malgré cela donc, un permis pour 13 éoliennes a été octroyé à SPE Power qui entre temps est devenu EDF Luminus. Cela avec une extension de 2 éoliennes sur Walcourt, semble-t-il. Chaque éolienne aura une puissance de 3,5 megawatt et une hauteur de 150 mètres.

Ce parc produira environ 25.000.000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 23.000 foyers. Mais avec des conséquences sur le paysage rural non négligeable. En compensation, EDF Luminus financera la plantation de 300 mètres de haies sur 35 hectares de champs afin de favoriser la biodiversité.

Voilà pour planter le décor. Sauf qu'entre-temps, j'ai été interpellée par un article de presse paru le 7 mai dernier dans la Nouvelle Gazette. Mon collègue Philippe Blanchart, député fédéral, et président du CPAS de Thuin pointe un fait interpellant.

Un piquet marquant l'emplacement d'une des éoliennes de ce parc est plantée sur une parcelle appartenant au CPAS de Thuin... Ce dernier n'a jamais enregistré de demande pour effectuer des travaux sur le terrain en question. Il n'y a ni négociation, ni convention en la matière entre EDF Luminus et le CPAS de Thuin.

EDF Luminus a répondu par voie de presse aux inquiétudes du CPAS de Thuin quant à une violation de propriété privée. L'explication avancée est pour le moins troublante : les parcelles du CPAS de Thuin sont actuellement louées à un fermier. Et avance-t-on du côté de cette société : « *Nous sommes tenus d'informer celui qui a la jouissance du terrain et donc l'exploitant pour installer les piquets. Un piquet qui est le milieu de la future éolienne numéro 8. »*

Je continue à relayer ici les propos d'EDF Luminus : « *Nous avons reçu le permis unique de la Région wallonne et ce sera lors de la construction proprement dite de l'éolienne que nous aurons besoin de l'accord du CPAS de Thuin. Des négociations sont en cours. Nous avons bon espoir pour que l'issue soit positive. Et dans le cas contraire, rien ne nous empêche de construire ce parc éolien avec 12 éoliennes au lieu de 13. »*

Monsieur le ministre, vous reconnaitrez que c'est à tout le moins interpellant. Si l'on suit ce raisonnement : le propriétaire d'un terrain n'a pas besoin d'être alerté de travaux sur sa propriété. Mais bien le locataire. On parle d'un accord consécutif au permis du CPAS de Thuin, et non d'un rapport préalable. Curieux.

On parle de négociations avec le CPAS, ce que réfute le président de ce dernier. On parle ensuite, comme d'un aveu, de la possibilité de réduire le parc à 12 éoliennes si la négociation inexistante n'aboutit pas...

Monsieur le ministre, partagez-vous les explications d'EDF Luminus ? Une erreur n'a-t-elle pas été commise lorsque le propriétaire du terrain n'a pas été averti ? Quelles conséquences aura-t-elle ? Philippe Blanchart parle de faits suffisants pour une annulation du permis unique : qu'en est-il ? Qu'a révélé l'enquête menée par le fonctionnaire délégué et ses services que vous avez demandé en urgence ?

Ce projet de 18 millions d'euros, sur 900 hectares sur une des terres les plus riches de Wallonie en termes agricoles, comme le pointe le président du CPAS thudinien, aurait-il été mis sur pied dans la précipitation ? Des études sérieuses ont-elles été menées avant l'implantation de ce parc éolien ?